



Réf. Farde e-Assemblées : 2430562

N° OJ : 38

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/11/2021

Objet : Subsidés 2021.- Asbl "O'Yes" et "Haptique".- Montant total : 9.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le crédit inscrit à l'article 70008/33202 du budget ordinaire de 2021 ;

Considérant les activités des asbl "O'Yes" et "Haptique" ;

Vu l'avis de la section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer les subsidés suivants à l'article 70008/33202 du budget ordinaire 2021 :

- 4.000,00 EUR à l'asbl "O'Yes" pour le projet "Education par les pairs et promotion de la santé sexuelle à la Haute Ecole Fransisco Ferrer" ;

- 5.000,00 EUR à l'asbl "Haptique" pour le projet "Apprendre à apprendre en faveur des jeunes atteints de troubles des apprentissages".

Annexes :